



# TRAVAUX SUR LE PONT ALBERT CAMUS

## RD161 - Ville de Châtellerault

Du 4 au 22 août 2025

### BULLETIN D'INFORMATIONS

### Juillet 2025

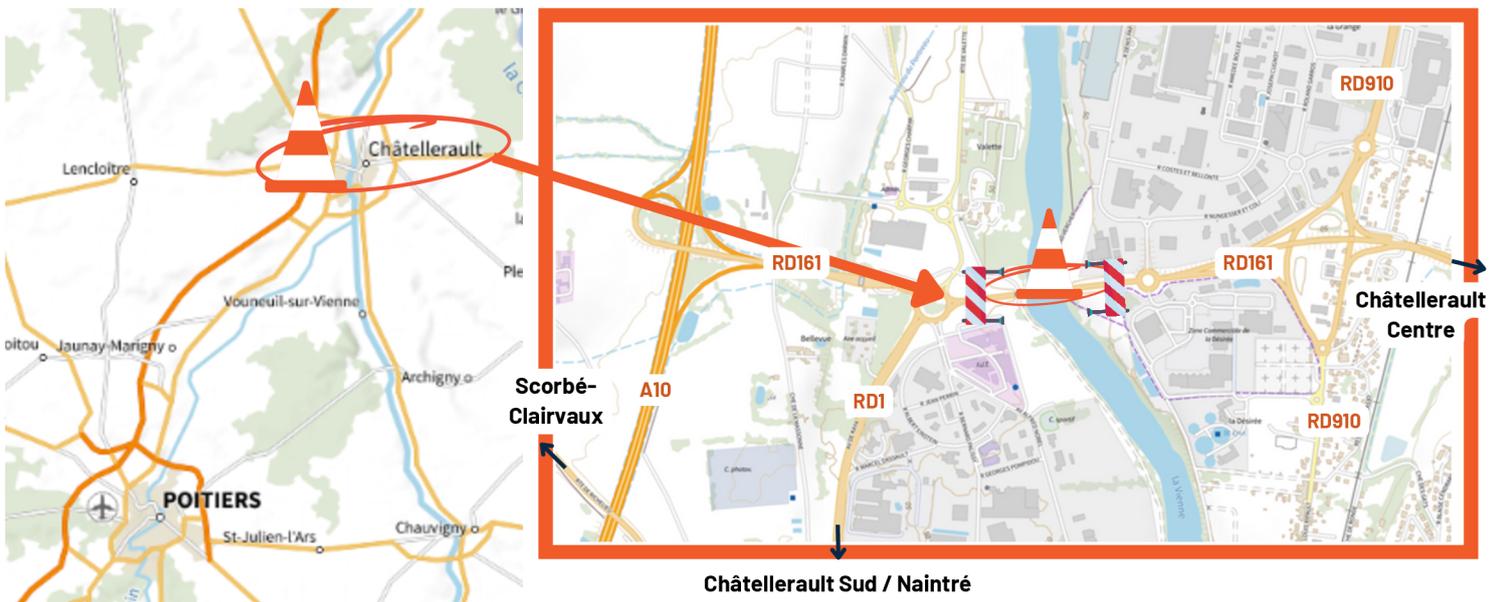
Le Département de la Vienne et la Ville de Châtellerault engagent des travaux qui vont affecter la circulation sur le pont Albert Camus de la RD161 situé au nord de Châtellerault.

**Afin de limiter la gêne aux usagers et aux riverains, dans une période de baisse générale du trafic, les deux collectivités ont coordonné leurs interventions pour conjuguer les travaux les plus impactants sur la période.**

Construit en 1977, le pont Albert Camus d'une longueur de 143 mètres permet de franchir la Vienne. Il fait aujourd'hui l'objet d'une intervention nécessaire, en raison de désordres importants constatés sur les joints de chaussée et d'un enrobé très dégradé présentant de nombreuses fissures. Les détériorations des joints ont conduit à la fermeture, depuis octobre 2024, d'une voie de circulation sur les trois.

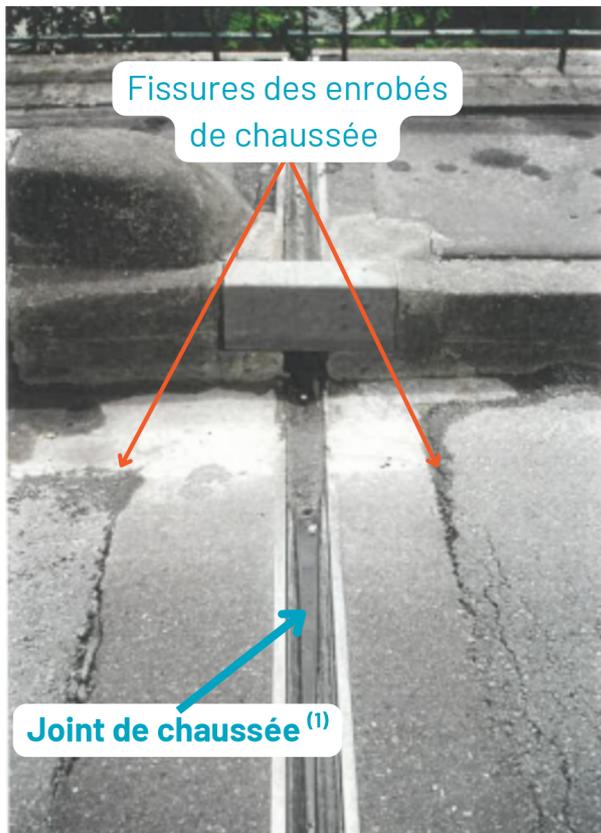
Les travaux nécessitent la fermeture à toute circulation (y compris piétonne) de la RD161 entre les deux giratoires pendant toute la durée des travaux, **du 4 au 22 août 2025**. Des déviations seront mises en place afin d'assurer la continuité du trafic.

Ces travaux concernent la réfection du pont puis la création d'une voie de mobilité douce.



# LES TRAVAUX

## LA RÉFECTION DU PONT



Les travaux réalisés par le Département pour la réfection du pont du 4 au 14 août 2025 consistent :

- au remplacement des joints de chaussée <sup>(1)</sup> rive gauche et rive droite de l'ouvrage
- à la réfection du tapis d'enrobé sur l'emprise de la chaussée de l'ouvrage et entre les deux giratoires ("Main Jaune" et "Varennes").

<sup>(1)</sup> **Les joints de chaussée** sont des joints de dilatation mis en œuvre sur un pont afin d'assurer :

- la liaison entre le tablier de l'ouvrage et les chaussées adjacentes
- la continuité de l'étanchéité
- la dilatation en fonction du trafic et de la température

Ils confèrent ainsi au pont une certaine liberté de mouvement. Sans ces joints, le pont serait soumis à des contraintes excessives, entraînant des fissures et une instabilité structurelle.

Les travaux sur l'ouvrage sont réalisés par l'entreprise SAS BONNET, son sous-traitant RCA, et par l'entreprise COLAS pour les enrobés de chaussée.

**Le coût de l'opération est d'un montant de 230 000 € TTC, financée par le Département de la Vienne.**



# LES TRAVAUX

## | LA CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE : voie cyclable et piétonne

La Ville de Châtelleraut profite des travaux de réfection menés par le Département de la Vienne pour créer une voie de mobilité douce sur le pont Albert Camus.

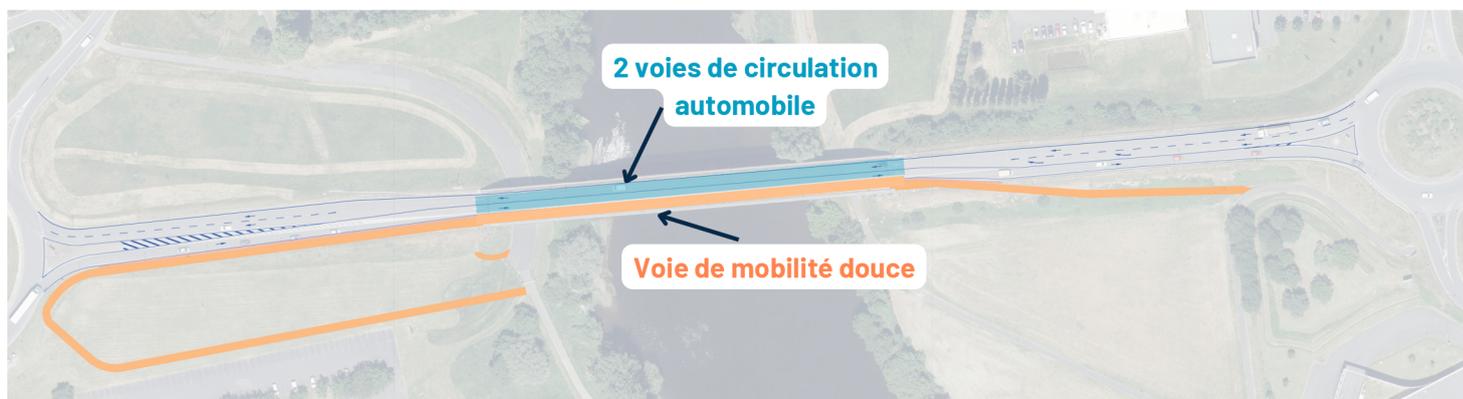
Cette nouvelle voie permettra :

- de développer la connexion entre les deux rives de la Vienne et la boucle des 10 km
- de relier les voies cyclables Châtelleraut - Antran et Châtelleraut - Ingrandes.

La mise en œuvre des travaux impliquera la réduction définitive du nombre de voies automobiles à 2 voies, telle qu'elle est en place depuis novembre. La 3<sup>ème</sup> voie sera dédiée à la mobilité douce. L'objectif de ce projet est d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

**Les travaux portés par la Ville de Châtelleraut se dérouleront en deux phases :**

- **du 18 au 22 août : création de la voie sur le pont**
- **à l'automne : création des voies d'accès de part et d'autre du pont (sans fermeture du pont à la circulation)**



**Le coût de l'opération est estimé à 350 000 € TTC,  
financée par la Ville de Châtelleraut.**

# INFOS PRATIQUES

**Pendant toute la durée de travaux, les commerces des zones d'activités restent ouverts.** Des panneaux de signalisation seront déployés pour guider les automobilistes.

## Mise en place de déviations

L'accès du pont Albert Camus ne sera pas possible le temps des travaux.

Des déviations seront mises en place pour l'ensemble des véhicules.

L'accès piétons, sera également impossible.



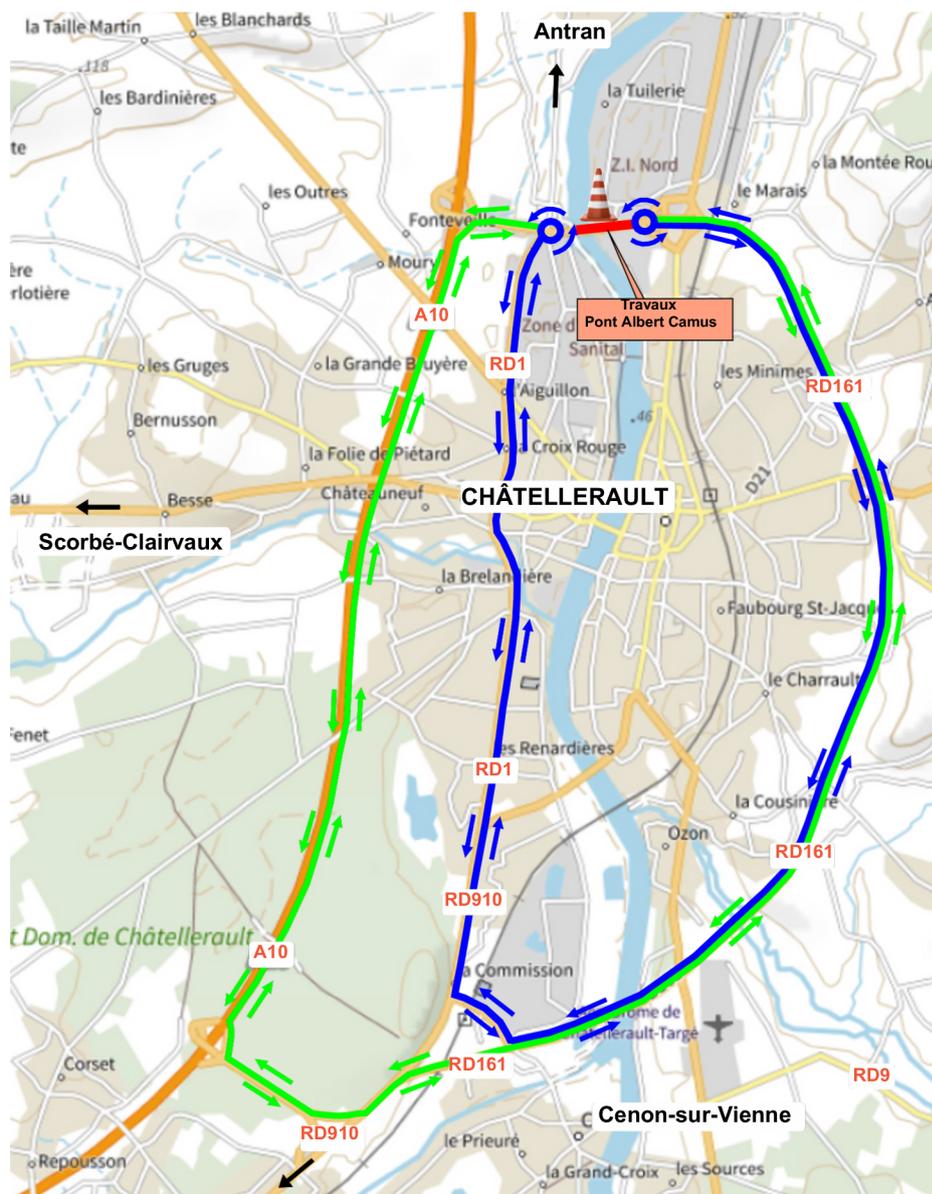
La déviation pour les véhicules légers (VL) est mise en place par les RD1, RD910 et RD161 :

— tracé bleu.



La déviation pour les poids lourds (PL) est mise en place par l'autoroute A10 et la RD161 :

— tracé vert.



Le Département de la Vienne et la Ville de Châtellerauld vous remercient de votre compréhension pour la gêne occasionnée par les travaux.



**Département de la Vienne**

**Direction des Routes**  
Téléport 1 - bâtiment @3  
Avenue du Futuroscope  
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU  
05 49 62 91 33



**Ville de Châtellerauld**

**Direction Vivre l'espace public**  
service.voirie@ville-chatellerauld.fr  
05 49 20 21 60